



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 66716

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la présence obligatoire de détecteur de fumée dans les habitations. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation a été promulguée par le Président de la République le 9 mars 2010. Elle est publiée au Journal officiel du 10 mars 2010. Le texte adopté par la commission prévoit notamment l'obligation d'installation d'un détecteur de fumée normalisé à la charge de l'occupant, sauf dans certaines conditions à définir par décret en Conseil d'État. Cette disposition entrera en vigueur dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication du texte adopté. Suite à la commission mixte paritaire du 13 janvier 2010, lors du vote de la loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, Benoist APPARU a eu l'occasion de rappeler la position favorable du Gouvernement sur ce dispositif. L'amélioration de la sécurité repose également sur la sensibilisation des personnes aux risques d'incendie. À cette fin, une campagne d'information et de prévention des incendies domestiques a été lancée en décembre 2009, sous l'impulsion des pouvoirs publics. Son objectif est de permettre aux adultes d'acquérir les bons réflexes en terme de prévention des risques d'incendie et de réaction lors d'un sinistre, mais également de sensibiliser les enfants à ce danger.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66716

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11930

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4556